

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2010-03

Date : 04/11/2010

propositions de listes d'espèces déterminantes (algues et phanérogames, invertébrés marins (dont Cnidaires et coraux *sensu lato*, crustacés, mollusques) et poissons, d'habitats déterminants, ainsi que des zones identifiées d'intérêt potentiel

Vote : unanimité

La liste des espèces déterminantes proposées n'est pas recevable en l'état et doit encore être travaillée. Elle constitue cependant une bonne première base de travail qu'il convient d'améliorer en consultant notamment d'autres experts.

Un groupe de travail est mis en place afin de suivre ce dossier. M. Thomassin est désigné rapporteur de ce groupe.

La liste des zones identifiées d'intérêt potentiel reflète bien l'état des connaissances actuelles. Il est nécessaire d'avancer sur la phase terrain en parallèle à la constitution de la liste des espèces déterminantes et de ne pas attendre l'arrêt définitif des listes.

Avis n°2010-03 :

Le CSPN émet un avis défavorable sur les listes des espèces déterminantes ZNIEFF mer proposées. Ces listes constituent cependant un bon document de travail qui sera repris par le groupe de travail mis en place. Un état d'avancement devra être présenté à la prochaine séance du CSPN.

Le CSPN émet un avis favorable sur le lancement de la prospection dans les zones identifiées d'intérêt potentiel. La liste des espèces déterminantes intégrera les nouvelles observations faites lors de cette prospection.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam